

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00491

Numéro SIREN : 791 210 222

Nom ou dénomination : FONDS D INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 17517

# RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

26 allée Jules Milhau  
Immeuble le Triangle  
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2013 B 491 / 2018-B-17517

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 05/11/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2018.

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/07/2018

Concernant la société

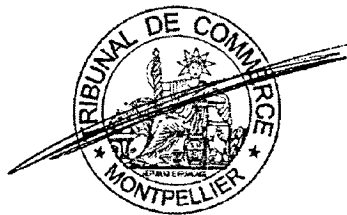
FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER  
Société par actions simplifiée  
26 allée Jules Milhau  
Immeuble le Triangle  
34265 Montpellier cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-17517 le 05/11/2018

R.C.S. MONTPELLIER 791 210 222 (2013 B 491)

Fait à MONTPELLIER le 05/11/2018,

LE GREFFIER



133491

- 5 NOV. 2018

18317517

**SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER**  
**Société par Actions Simplifiée à capital variable**  
**Au capital de 981.232 euros**  
**Siège social : Le Triangle - 26, Allée Jules Milhau**  
**34265 MONTPELLIER CEDEX 2**  
**RCS Montpellier 791 210 222**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE**  
**Du 19 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit,  
Le 19 juillet,  
A 14 Heures 30  
Au siège social,

Les associés de la SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER (F2I), au capital de 981.232 euros divisé en 8.761 actions de 112 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS F2I, lui-même actionnaire de la SAS F2I, après avoir déclaré que ce dernier possède 1.200 actions dans la société.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire de l'assemblée la SCP EQUILIBRE, représentée par son Gérant, Monsieur Xavier MISSLER, qui déclare accepter la mission.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société F2I, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

xm

9

### **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

### **Deuxième résolution**

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, étant observé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.**

### **Troisième résolution**

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élevant à la somme de 12.290,11 € de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale : 614,51 €
- Dotation du report à nouveau : 11.675,60 €

#### **Situation du report à nouveau :**

- Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2018 : 0,00 €
- Dotation du report à nouveau : +11.675,60 €
- Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2018 : 11.675,60 €

#### **Situation de la réserve légale :**

- Réserve légale avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2018 : 14.340,68 €
- Dotation de la réserve légale : +614.51 €
- Réserve légale après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2018 : 14.955,19 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/03/2014 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2015 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2016 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2017 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 146.814,13 €, soit 122,35 € par action

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

for



13B 491

- 5 NOV. 2018

18 B 175.17

SAS F 21

26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER

Certifié conforme  
à l'original  
à Montpellier  
Le 03/08/2018  
Jean Patrick BROUILLARD  
Président

SAS F 21

9 pages

Liasse fiscale

Liasse fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>SAS F 2I</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER</u>		Durée de l'exercice précédent : <u>12</u>		
Numéro SIRET : <u>7 9 1 2 1 0 2 2 2 0 0 0 1 8</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N clos le : <u>13/10/13/2/0/1/8</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AG	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AP	AG	
	Fonds commercial (1)	AI	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	250	
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>BJ</b>	<b>250</b>	<b>BK</b>	<b>250</b>
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
Autres créances (3)	BZ	CA	988 195	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	56 558
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 044 753</b>	<b>CK</b>	<b>1 044 753</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étalet (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 045 003</b>	<b>IA</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 981 232...)	DA		981 232	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD		14 341	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		12 290	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		1 007 863	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DAI			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		88	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		17 298	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		19 699	
	Dettes fiscales et sociales	DY		55	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte réglé	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		37 140	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		1 045 003	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IG		37 140		
		IH		88	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGRIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts).

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intra-communautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FII	FI	
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	11	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	11
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	10 894	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	218	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	11 112
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(11 101)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	45 616	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	45 616	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	19 011	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	19 011	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	26 605
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	15 504

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2053) \* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

**Quatrième résolution**

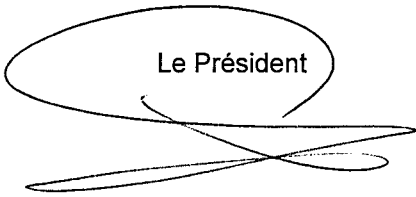
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et le secrétaire.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by several horizontal strokes.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS F 2I</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	65	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	65	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(65)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	3 149	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	45 627	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	33 337	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	12 290	
REVENUS	(1) Dont produits nets perçus sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	-- Crédit-bail mobilier *	HP	
		-- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	45 616	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	18 664	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PAF innovantes (art. 217 octies)		IC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	AG	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Régularisations diverses	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	65			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire, article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS F 21		Néant			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			
		TOTAL I		Augmentations			
		TOTAL II		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
		TOTAL III		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	
			M3	KS	KT	KU	
				KV	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KY	KZ	LA
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			LB	LC	LD
		Matériel de transport *			LE	LF	LG
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LH	LI	LJ
	Emballages récupérables et divers *			LK	LL	LM	
	Immobilisations corporelles en cours			LN	LO	LP	
	Avances et acomptes						
TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØG	ØM	ØT	
	Autres participations			ØU	ØV	ØW	
	Autres titres immobilisés			ØP	ØR	ØS	
	Prêts et autres immobilisations financières			ØT	ØU	ØV	
	TOTAL IV			ØQ	ØR	ØS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØI	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par extinction de titres ou titres sans services ou résiliation d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		ØØ	DØ	DØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		ØØ	LØ	LØ		LØ		
CORPORELLES	Terrains			ØØ	LØ	LØ		LØ		
	Constructions	Sur sol propre	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
		Sur sol d'autrui	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
			ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
			ØØ	ØØ	ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
		Matériel de transport *			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ	
	Emballages récupérables et divers *			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	Immobilisations corporelles en cours			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	Avances et acomptes			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
TOTAL III				ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	Autres participations			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	Autres titres immobilisés			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	Prêts et autres immobilisations financières			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
	TOTAL IV			ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØØ	ØØ	ØØ		ØØ		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS F 21

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B  
DÉFICITS RÉPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

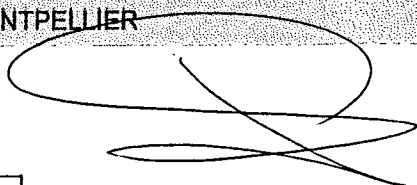
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS F 21</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations intangibles TOTAL II			PE		PF		PG		PH			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU		QV		QW		QX			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR			
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N9	N10	N11	N12	N13	N14	N15	N16	N17		
Terrains		N18	N19	N20	N21	N22	N23	N24	N25	N26		
Constructions	Sur sol propre		N27	N28	N29	N30	N31	N32	N33	N34		
	Sur sol d'autrui		N35	N36	N37	N38	N39	N40	N41	N42		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.		N43	N44	N45	N46	N47	N48	N49	N50		
Inst. techniques inst. et outillage		N51	N52	N53	N54	N55	N56	N57	N58			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers		N59	N60	N61	N62	N63	N64	N65			
	Matériel de transport		N66	N67	N68	N69	N70	N71	N72			
	Mat. bureau et inform. mobilier		N73	N74	N75	N76	N77	N78	N79			
	Emballages récup. et divers		N80	N81	N82	N83	N84	N85	N86			
TOTAL III		N87	N88	N89	N90	N91	N92	N93		N94		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NA				NB				NC		
Total général (I + II + III + IV)		ND	NE	NF	NG	NH	NI	NJ	NK	NL		
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	NX (NS + NT + NU)		NY	NZ (NW - NY)		NA		NB		
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>												
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étales									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables Janvier 2018

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS F 2I		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (I)	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	1W	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (I) *</li> </ul>	6A	6B	6C	
		6E	6F	6G	
		6J	6K	6L	
		6M	6N	6O	
		6P	6Q	6R	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z		
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être vérifiées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Juin 2018